

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
du 24 juillet 2025
16h30 à 17h30

Lors de sa séance du 24 juillet 2025 qui s'est tenue de 16h30 à 17h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- Avis du Comité sur le maintien des conditions de consultation pratiquées par ecosystem depuis 2021 dans le cadre des appels d'offre relatifs au traitement des équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers et professionnels**

A l'unanimité, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable pour que restent inchangés les critères et leur pondération fixés par ecosystem depuis 2021 pour mener les consultations dans le cadre des appels d'offres relatif au traitement des EEE ménagers et professionnels